

afin que les étrangers ne puissent y avoir d'accès. Comme patron du Cercle, il est préférable de nommer un cultivateur et ceci, dans l'intérêt des élèves.

Enfin, plusieurs institutrices organisent des *jardins scolaires à domicile*. Les parents distribuent du plant aux enfants ou des graines. Au lieu d'avoir un jardin à l'école, l'élève a le soin d'une plate-bande de terre sur le terrain paternel. L'institutrice ou un commissaire d'école visite le jardin de chaque élève-jardinier, deux ou trois fois durant les vacances. Ceci stimule et encourage les enfants, et de plus, les parents s'intéressent forcément à ces travaux et petit à petit, on réussit à éveiller leur attention, en faveur des choses qui concourent l'école ; et, ce dernier point n'est pas le moins important... !

À propos du programme d'études

J'ai entendu plusieurs institutrices et un grand nombre de commissaires d'écoles me faire la réflexion suivante :

— Mais, monsieur, pourquoi donc introduire l'agriculture dans nos écoles, quand le programme des études est déjà surchargé ?

D'abord il ne faut pas croire que l'agriculture est une nouvelle matière ajoutée au programme. Non, au contraire, l'agriculture existe depuis que le programme d'études est établi. Par exemple, c'est une nouvelle direction et une plus grande importance que les autorités pédagogiques et agricoles désiraient donner à cet enseignement. Enfin, relativement au programme que quelques uns trouvent surchargé, nous avons cru bon d'inclure ici un article paru dans l'« *Enseignement primaire* » d'avril, 1912 et dans lequel on réfute cette assertion.

L'Enseignement agricole à l'Ecole primaire

De « l'Enseignement primaire » Avril 1912.

Dans son dernier rapport, le Surintendant de l'Instruction publique a souligné comme il convenait l'affiliation de l'Institut agricole d'Okà à l'Université Laval. A ce propos, l'honorable M. de La Bruère fait les judicieuses réflexions qui suivent :

« L'école primaire doit redoubler d'efforts pour inculquer à l'enfant, avec l'amour du pays, l'amour de l'agriculture. Il importe par conséquent que le Conseil de l'Instruction publique, appuyé par le gouvernement, fasse donner au fils du cultivateur une instruction appropriée au milieu où il vit ; c'est-à-dire une instruction plutôt agricole et qui surtout n'aille pas jusqu'à l'inciter pour ainsi dire, par un programme d'études aux tendances trop commerciales, à désertir la campagne pour la ville et à prendre place derrière un comptoir de magasin ou dans un bureau d'affaires.

« Les considérations que je présente ici, je compte que les instituteurs en général doivent s'en inspirer. Mais je veux aussi exprimer le souhait de voir les communautés de Frères qui dirigent des maisons d'enseignement dans nos districts ruraux, faire le choix de maîtres capables d'enseigner oralement et au moyen d'un champ d'expérimentation attaché à l'école, les éléments